

SMedEN-FO

Syndicat des Médecins de l'Education nationale

Force Ouvrière

Siège social : 6/8 rue Gaston Lauriau 93513- MONTREUIL Cedex

Tél : 01 56 93 22 22

Fax : 01 56 93 22 20

Montreuil, le 6 avril 2010

A Mr Luc CHATEL

Ministre de l'Education nationale

Objet : Etats généraux de la sécurité

Monsieur le Ministre,

Vous nous invitez aux Etats –généraux sur la sécurité à l'école en réunissant l'ensemble des institutions qui vous paraissent pouvoir vous aider à trouver une solution au phénomène de violence au sein des établissements scolaires.

Vous avez déjà choisi de mettre en place des équipes mobiles de sécurité dans chaque académie, associant personnels de l'Education Nationale et forces de sécurité publique.

Notre position de médecins ne peut en aucun cas admettre que se confondent deux concepts : celui, **médical**, qui donne aux conduites d'oppositions, de désobéissance et colères répétées, agressivité chez l'enfant, coups, blessures, dégradations, fraudes et vols chez l'adolescent la définition de trouble des conduites et celui de la délinquance qui est un concept **légal** dont l'appréciation dépend des pratiques policières ou judiciaires.

L'école, lieu d'apprentissage, est un lieu privilégié pour le **repérage des signes de souffrance des élèves. Elle a un rôle fondamental à jouer pour venir en aide aux élèves et offrir un espace de sécurité face aux carences de certains adultes, à la maltraitance et aux violences.**

Elle devrait disposer, à tous les niveaux de la scolarité, de moyens pour la protection et pour la prévention, impliquant l'ensemble des personnels de la communauté éducative et permettre à chaque professionnel, dans son champ de compétences, une orientation précoce vers des dispositifs adaptés.

Si l'école veut continuer à promouvoir l'égalité des chances, ce n'est pas en traitant ces difficultés sur le mode répressif qu'elle pourra se prévaloir d'aider tous les élèves, quels qu'ils soient. **Cette mission de repérage, de dépistage et de prévention doit rester une démarche de prise en charge et d'orientation vers les structures spécialisées quand elles le nécessitent.**

Ne perdons pas à l'esprit que ces différentes expressions de la violence ne sont en rien nouvelles mais qu'elles prennent une acuité particulière actuellement du fait de la « complexification » de la vie sociale, des difficultés socio-familiales qui ne cessent de s'accroître en cette période de récession économique et de précarité qui s'étend, sans oublier l'inquiétude et le désenchantement qu'engendrent chez les jeunes les difficultés d'entrée dans la vie professionnelle.

Il nous semble que l'école, avant de mettre en œuvre des moyens éminemment répressifs et faussement sécuritaires pour répondre à la violence à laquelle elle est confrontée en son sein, devrait d'abord s'interroger sur la violence indirecte qu'elle fait subir aux élèves qui lui sont confiés lorsqu'elle diminue à ce point toutes les possibilités d'action dont elle s'était dotée, qu'il s'agisse dans le premier degré des RASED, des classes d'accueil, de perfectionnement, de la baisse sensible du nombre de CLIS, de la diminution des personnels médico-sociaux, des psychologues scolaires, du nombre d'enseignants, l'absence d'assistantes sociales, ou dans le second degré du nombre de SEGPA, la diminution là encore des CPE, enseignants, AS ou médecins scolaires, de l'absence d'ouverture d'UPI pour les élèves à profils spécifiques, baisse du nombre d'AVSI, etc...

Il s'agirait aussi de se pencher sérieusement sur les modalités d'orientation des élèves entrant en lycée professionnel : on peut mesurer chaque jour sur le terrain combien le désespoir est grand chez ces jeunes qui ont déjà subi pendant toute leur scolarité un parcours d'échec et qui au moment de choisir un métier, pour ceux qui en ont encore le courage voient leur choix professionnel non respecté.

Gérer la violence qu'ils expriment alors par des caméras de vidéo-surveillance ou la présence de la police dans les établissements scolaires ne fait que rajouter de la violence à la violence et faire ainsi la sourde oreille aux difficultés de ces jeunes relève d'une certaine forme de mépris à leur égard.

Certes l'école ne peut pas tout et les difficultés de violence auxquelles elle est confrontée s'inscrivent largement dans le contexte actuel des difficultés de toutes les structures publiques de soins qui manquent de moyens financiers et humains, qu'il s'agisse des possibilités d'accès dans un délai raisonnable aux consultations de médecine curative, qu'il s'agisse des listes d'attente pour l'accès aux services d'un CAMPS ou d'un CMP, qu'il s'agisse des places en établissement spécialisé (IME, IEM, IMPRO). La loi sur le handicap, qui préconise l'intégration scolaire des enfants handicapés en milieu ordinaire, devrait s'accompagner de la mise en place de façon importante et pérenne de structures adaptées et moyens humains spécialisés qui permettent, **à cette seule condition**, l'intégration dans de bonnes conditions des enfants « différents ».

Si la question de la violence chez les jeunes et à l'école est une question fondamentale que la société toute entière doit se poser pour tenter d'y apporter des réponses, **l'Education Nationale ne peut se contenter d'aborder ce grave problème en le réduisant à un problème de délinquance.**

Il s'agit de réfléchir aux moyens qu'elle se donne pour instruire et aider tous les élèves et de mettre en place des moyens humains et financiers conséquents afin de permettre à tous, élèves et personnels, de travailler dans des conditions décentes, sereines et efficaces.

Pour toutes ces raisons, convoquer des Etats-généraux sur la sécurité à l'école nous semble une mauvaise réponse à une bonne question .C'est sur les points que nous venons de soulever qu'il nous semble important de débattre si l'on veut espérer créer une dynamique créatrice de plus de Sécurité à l'école

Le Bureau national du SMedEN - FO

Il nous apparait nécessaire de rappeler que chez les auteurs de violence, les scores de santé mentale, d'anxiété et de dépression sont significativement moins bons que chez les non-auteurs de violences. Toutes les données disponibles de santé publique s'accordent pour constater que les jeunes, victimes de violences, ont une moins bonne qualité de vie que les autres, au niveau de leur santé physique, mentale, sociale et de leur estime de soi, sans oublier que la moitié des auteurs de violence ont également été victimes.